



# DÉLIBÉRATION

## du 17 septembre 2024

Présents : 21 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 25 En exercice : 25	<p><b>L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre</b> à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b>.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, M. Mme Isabelle LEAUTE Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Sandrine SUTEAU), Mme Sandrine BRANCHEREAU, (ayant donné pouvoir à Fabrice PAYEN), Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Ludovic LEDUC), Mme Türkan RENZO, (ayant donné pouvoir à Nadine YOU)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Philippe THIBAudeau <u>Date de la convocation</u> : 11 septembre 2024</p>
Délibération n°24.6.3	<p><b><u>URBANISME – BÂTIMENTS</u></b> <i>Approbation de la convention de commodat avec l'EPF pour l'utilisation du site ACTI</i></p>

**Madame le Maire expose aux élus que dans l'attente de la déconstruction du site ACTI, le site peut être mis à disposition de la Commune, notamment pour du stockage.** À ce titre, il est proposé de conclure une convention de commodat entre la Commune et l'EPF pour formaliser cette mise à disposition.

**Le site sera mis à disposition de la Commune gratuitement.** L'occupation devra se faire uniquement par la Commune et le site ne devra pas accueillir de public. La Commune assurera l'entretien du bien durant l'occupation et devra l'assurer.

***Après avoir entendu cet exposé,***

***Sur proposition du Maire ;***

***Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,***

***Vu l'avis de la commission urbanisme du 26 août 2024,***

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :***

► **APPROUVE** la convention de commodat à conclure avec l'EPF pour la mise à disposition gratuite à la Commune du site industriel ACTI situé sur les parcelles cadastrées section ZD numéros 113, 277 et 279 dans les conditions mentionnées ci-dessus ;

► **AUTORISE** Madame Le Maire a signer la convention en question et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Philippe THIBAudeau  
Secrétaire de séance

Le Maire,  
Nadine YOU